

CENTRE MARIE-MÉDIATRICE

Conseil d'établissement
Séance ordinaire du 20 mars 2019
Local 104
14h15

Procès-verbal (document de travail)

Sont présents

Noms

Groupes représentés

Madame Sonia Lombart	Représentante des groupes socio-communautaires/DÉCLIC
Madame Véronique Lalonde	Représentante des groupes socio-économique/Le PITREM
Madame Lucie Demers	Représentante des enseignants
Monsieur Denis Carignan	Représentant des enseignants
Madame Virginie Gagnon	Représentante des professionnels/ conseillère en formation scolaire
Monsieur Alain Sauvé	Représentant du personnel de soutien /surveillant d'élèves
Madame Camila Martinez	Représentante des élèves
Monsieur Jonathan Quintin-Noriega	Représentant des élèves

Sont également présents à la table du conseil

Monsieur Daniel Mailhot	Directeur
Madame Tricia Roy	Secrétaire d'école
Madame Michelle Fast	Invitée
Monsieur Alain Beaulieu	Invité

1- **Présence et quorum**

315 - CÉ
18/19

Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ: ouvre la séance à 14 h 20 après avoir constaté le quorum et s'être assuré que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus, et demande aux membres du CÉ de se présenter.

2- **L'ordre du jour**

315 - CÉ
18/19 115

PRÉAMBULE : Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ, procède à la lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Alain Sauvé et appuyée par Madame Camila Martinez, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 20 mars 2019, en y apportant 2 ajouts; A) document critères de sélection d'une direction et B) révision des rencontres du CÉ. Sur proposition de Monsieur Alain Sauvé et appuyée par Madame Camila Martinez.

Durée	No	Sujets	Objets
1 min	1	Présence et quorum	Constat Accueil
2 min.	2	Ordre du jour	Adoption
10 min.	3	Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2018	Adoption
20 min.	4	Budget annuel du Centre	Présentation
10 min.	5	Code de vie	Approbation
20 min.	6	Projet éducatif	Information
10 min	7	Questions du public	
		Levée de la séance	

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018

315 - CÉ
18/19-116

PRÉAMBULE : Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ, permet aux membres de faire la lecture individuellement du procès-verbal verbal.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Lucie Demers et appuyée par Monsieur Jonathan Quintin-Noriega, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER, la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018;

D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018 du conseil d'établissement du centre Marie-Médiatrice en n'y apportant aucune correction.

4 - Budget annuel du Centre

315 - CÉ

Le directeur, Monsieur Daniel Mailhot, présente l'état de situation du budget du Centre. Il utilise les documents officiels du Service des ressources financières de la CSDM, destinés aux membres du CÉ, afin d'en faire la présentation. Il précise que certains montants n'apparaissent pas encore au budget du Centre mais seront déposés sous peu par le Service des ressources financières. Comme par les années antérieures un suivi rigoureux des dépenses est exercé par la direction du Centre, en étroite collaboration avec le Service des ressources financières.

6 - Projet éducatif

315 - CÉ

Le directeur du centre, Monsieur Mailhot, informe les membres du conseil d'établissement de l'état d'avancement des travaux du projet éducatif du centre. Lors de la dernière assemblée générale, des membres du personnel ont soumis de nouvelles propositions, donc le projet n'est pas prêt à être déposé. Le directeur souhaite que le projet soit déposé au prochain conseil d'établissement et il mobilisera l'équipe-école et le sous-comité pour le projet éducatif en conséquence.

7 - Question du public
315 - CÉ
18/19

Madame Sonia Lombart, présidente du CÉ remercie les membres pour leur participation.

Levée de la séance :

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Véronique Lalonde et appuyée par Monsieur Denis Carignan, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 15h15

Adopté le



Sonia Lombart
Présidente

Véronique Lalonde
Vice-présidente

02/05/2019
Date

Liste des documents joints au présent procès-verbal

Item à l'ordre du jour	Sujets de l'annexe
A	Consultation du conseil d'établissement pour la détermination des critères de sélection d'une direction
B	Calendrier des rencontres du CÉ

A) À la fin de la rencontre du CÉ, les membres se sont réunis en huit-clos (durée d'une heure) afin de discuter des critères de sélection d'une direction.

PROJET DE RÉSOLUTION

5 - Approbation du code de vie

315 - CÉ
18/19-
119

PRÉAMBULE : NIL;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement du centre Marie-Médiatrice doit approuver le code de vie présenté par Monsieur Daniel Mailhot, directeur.

CONSIDÉRANT qu'un sous-comité a procédé à la révision du code de vie;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Véronique Lalonde et appuyée par Madame Lucie Demers, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER, le code de vie du centre Marie-Médiatrice, tel que proposé, dont une copie sera annexée au procès-verbal du 20 mars 2019 pour en faire partie intégrante.